



GIRLS JUST
WANNA HAVE
FUNDAMENTAL
HUMAN RIGHTS

STOP

aux violences faites aux femmes

Chaque année en France, plus de 200 000 femmes sont victimes de violences conjugales.

Une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon.

Ces chiffres ne sont pas que des statistiques : ce sont des vies brisées, des familles détruites, des femmes réduites au silence.

Trop souvent, la honte, la peur, l'isolement et l'indifférence empêchent les victimes de parler et d'être protégées. Trop souvent, notre société détourne le regard.

Ce document est une arme contre l'ignorance et l'impuissance. Il rassemble des ressources concrètes :

- Numéros d'urgence,
- Associations locales à contacter,
- Conseils pour agir et soutenir une victime,
- Statistiques pour comprendre l'ampleur du phénomène,
- Outils pour reconnaître les signes de violences.

L'information sauve des vies. L'écoute brise les chaînes.

Ce guide est un outil pour que chacun.e devienne un maillon de la chaîne de solidarité, de prévention et de résistance.

Parce que se taire, c'est laisser faire.

Parce qu'aucune femme ne doit vivre dans la peur.

Parce que la lutte contre les violences est l'affaire de tou.te.s.

SOMMAIRE

Comprendre les violences faites aux femmes

- Définition et exemple des violences verbales, psychologiques, physiques, sexuelles, économiques, administratives.

3-4

Le cycle de la violence

- Schéma et explication de la matrice

5

Le violentomètre

- Schéma et explication de l'outil
- Exemples de situations de violence

6

Statistiques clés

- Présentation des statistiques les plus marquantes, relatives aux violences faites aux femmes en France
- Illustration explicative par l'artiste Céline Pernot-Burlet

7

Comment agir et soutenir une victime

- Reconnaître les signaux d'alerte
- Ce qu'il faut faire
- Ce qu'il ne faut PAS faire

8-11

L'écoute active

- Pourquoi est-elle cruciale dans ce contexte ?
- Les principes fondamentaux de l'écoute active
- Ce qu'elle permet

12-14

Les contacts

- Les numéros nationaux
- Les associations locales

15-18

COMPRENDRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les violences faites aux femmes regroupent les violences physiques, psychologiques, sexuelles, verbales, économiques ou administratives exercées dans la sphère privée ou publique, qui peuvent être pratiquées ponctuellement ou sur des périodes très longues.

Savoir reconnaître ces violence est la première étape pour agir.

Les violences verbales

Ce sont des propos humiliants, dégradants, agressifs. Elles visent à rabaisser, dévaloriser, faire perdre confiance à la victime.

● Exemples :

- Insultes répétées (« t'es folle », « t'es nulle », « tu sers à rien »)
- Cris, hurlements, sarcasmes méprisants
- Menaces implicites ou explicites (« tu vas le regretter », « je vais te détruire »)
- Rabaissement en public

Les violences psychologiques

Moins visible mais tout aussi destructrice. Elle vise à contrôler, manipuler, isoler.

● Exemples :

- Isolement social (interdire de voir des proches)
- Culpabilisation constante
- Surveillance excessive
- Gaslighting : faire douter la victime de sa propre réalité

Les violences physiques

C'est la forme la plus visible et souvent la plus reconnue des violences faites aux femmes. Elle vise à dominer, terroriser ou punir la victime, en portant atteinte à son intégrité corporelle.

● Exemples :

- Gifles, coups de poing, coups de pied
- Étranglement, tentative d'étouffement
- Séquestration (enfermement sans consentement)
- Utilisation ou menace d'utilisation d'une arme (couteau, ceinture, arme à feu)

Les violences sexuelles

La violence sexuelle regroupe tous les actes à caractère sexuel imposés, sans consentement libre et éclairé.

Elle peut survenir dans un couple, une famille, au travail, dans l'espace public... Elle est souvent minimisée par peur, honte ou culpabilité, alors qu'elle constitue un crime ou un délit selon la gravité des faits.

● Exemples :

- Viol conjugal, viol par un proche ou un inconnu
- Rapports sexuels sous contrainte ou pression : "*Si tu m'aimais, tu le ferais*", chantage affectif, menace de rupture.
- Attouchements non consentis : caresses, gestes déplacés imposés
- Harcèlement sexuel
- Exposition forcée à des actes ou images pornographiques
- Imposition de pratiques sexuelles non souhaitées
- Enregistrement ou diffusion d'images intimes sans consentement

Les violences économiques

La violence économique consiste à priver une personne de ses ressources financières ou à exercer un contrôle abusif sur ses biens, ses revenus ou son autonomie économique. Elle vise à instaurer une dépendance et à empêcher la victime de pouvoir partir ou vivre librement.

● Exemples :

- Interdire à la victime de travailler ou de suivre une formation
- Confisquer sa carte bancaire, son salaire ou ses allocations
- L'obliger à demander de l'argent pour chaque dépense, même basique
- Contracter des crédits à son nom, sans son accord
- La forcer à signer des documents financiers ou juridiques
- Empêcher l'ouverture d'un compte personnel.

Les violences administratives

La violence administrative est souvent exercée pour maintenir la victime dans une position de dépendance ou d'illégalité. Elle est fréquente dans les contextes de précarité, d'immigration ou de dépendance légale. Elle vise à restreindre les droits civiques, sociaux ou juridiques de la victime.

● Exemples :

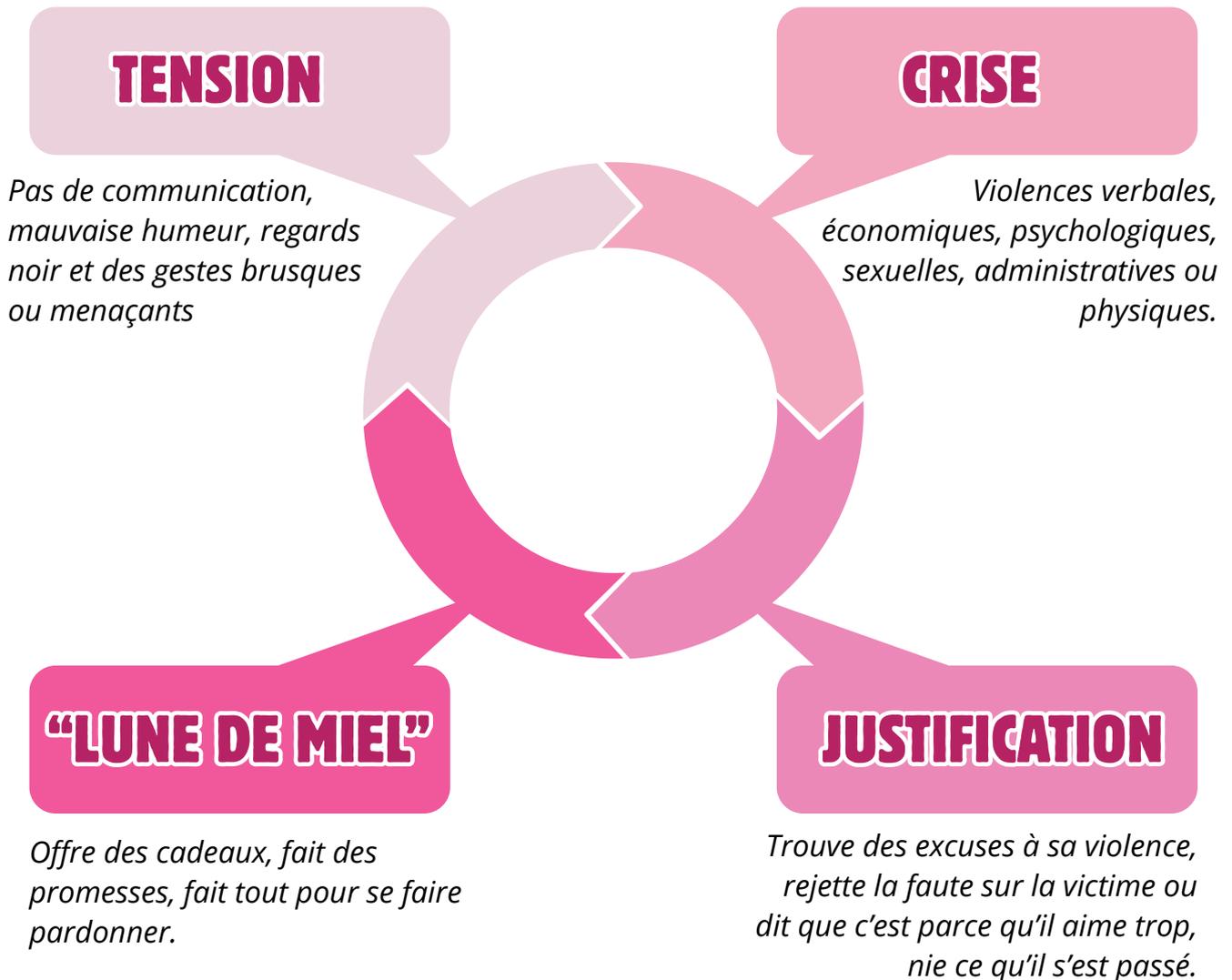
- Confisquer ou cacher les papiers d'identité, passeport, titre de séjour
- Menacer de dénoncer la victime à la préfecture ou aux services sociaux.
- L'empêcher de renouveler ses droits (CAF, sécurité sociale, titre de séjour).
- Refuser de déclarer la naissance d'un enfant ou l'inscrire à l'école.
- Empêcher les démarches de divorce ou de séparation.
- Utiliser les enfants comme moyen de pression administrative ou judiciaire.

Toutes ces violences sont interdites par la loi.

Le cycle de la violence

Elles peuvent exister seules ou s'imbriquer entre elles.

Le plus souvent, elles s'installent progressivement, et on peut les schématiser dans le **cycle de la violence** :



Les violences faites aux femmes ne se résument pas uniquement aux coups. Elles peuvent être multiples, insidieuses, parfois invisibles. Elles s'inscrivent dans un rapport de domination, souvent dans l'intimité du foyer, mais aussi dans l'espace public ou professionnel. Les reconnaître est la première étape pour agir.

Reconnaître, c'est déjà résister.

Ce document est là pour mettre des mots sur des actes, briser le silence et permettre l'action.

LE VIOLENTOMETRE

Il s'agit d'un outil simple et utile pour sensibiliser aux violences conjugales en "mesurant" si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et si elle comporte ou non des violences.



PROFITE

Ta relation
est saine
quand il...

Respecte tes décisions, tes goûts et tes envies.

Accepte ta famille et tes amis

A confiance en toi

Se réjouit pour toi quand tu es épanouie

Te soutien, se montre attentif et à l'écoute de tes besoins

S'assure de ton accord pour ce que vous faites ensemble



VIGILANCE, DIS STOP!

Il y a
violence
quand il...

T'ignore pendant des jours quand il est en colère

Te fait du chantage si tu refuses de faire quelque chose

Rabaisse tes opinions, tes ambitions et tes projets

Se moque de toi en public

Est jaloux en permanence, fouille tes textos, mails et applis

Te manipules, contrôle tes sorties, habits et maquillage

Insiste pour que tu envoies des photos intimes

T'isoles de ta famille et de tes amis



PROTEGE TOI, DEMANDE DE L'AIDE

Tu es en
danger
quand il...

Te traite de folle quand tu lui fais des reproches

"Pete les plombs" quand quelque chose lui déplaît

Te pousse, te secoue, te tire, te frappe

Menace de se suicider à cause de toi

Te touche intimement sans ton consentement

Menace de diffuser des photos intimes de toi

T'oblige à avoir des relations sexuelles



Par les colleuses d'Ajaccio, session du 7 avril 2025.

STATISTIQUES CLES

En France, une femme est tuée **tous les 3 jours** sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon. Dans le monde, c'est une femme toutes les **10 minutes**.

1 femme sur 3 a été victime de violences sexistes ou sexuelles au moins une fois dans sa vie depuis l'âge de 15 ans.

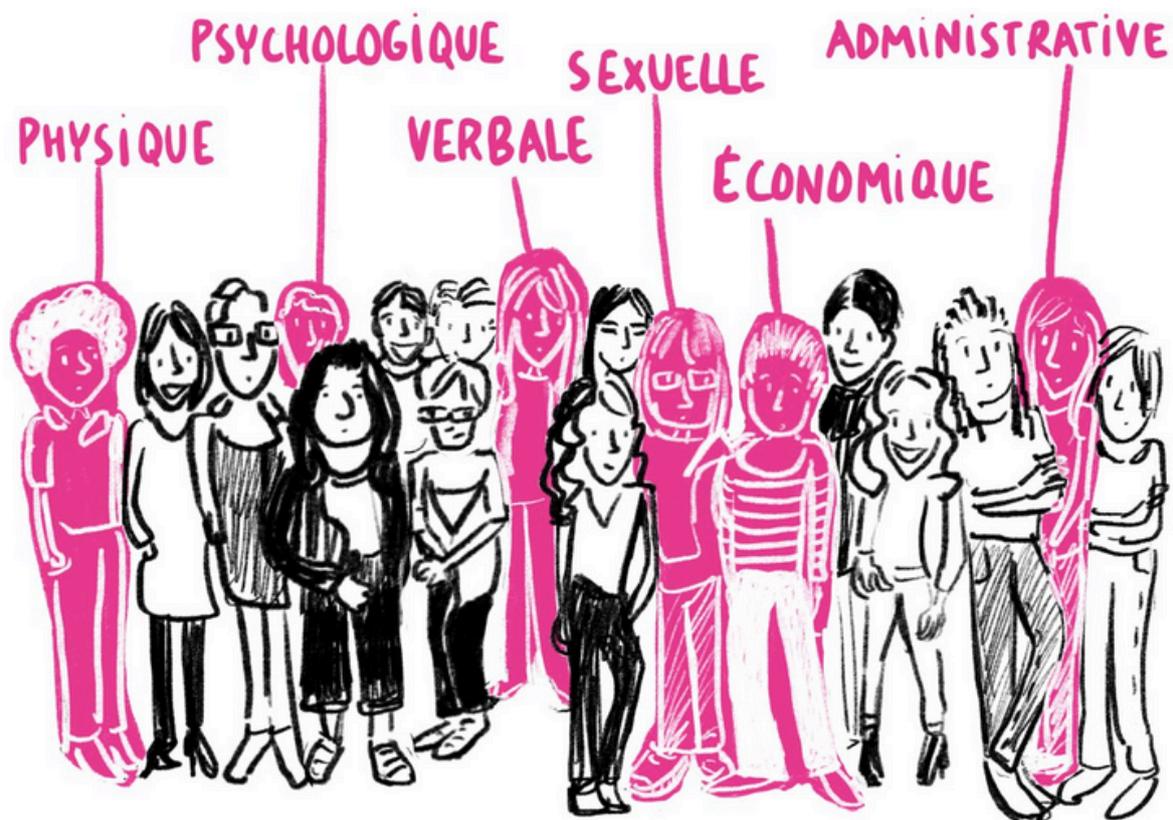


Illustration par Céline Pernot-Burlet, @cibi1974

COMMENT AGIR ET SOUTENIR UNE VICTIME

Reconnaître les signaux d'alerte

Il n'est pas toujours évident de détecter une situation de violence. Les victimes peuvent minimiser, dissimuler ou nier les faits par peur, honte, dépendance...

Voici les principaux signaux d'alerte à observer :

Signes comportementaux chez la victime :

- Isolement progressif : elle s'éloigne de ses proches, arrête ses activités habituelles.
- Anxiété, stress permanent, crises de larmes fréquentes, repli sur soi.
- Justifie sans cesse son partenaire ou minimise des actes problématiques.
- Semble craindre de "mal faire", d'énervier son conjoint.
- *Parle de son couple en termes de contrôle ("il ne veut pas que", "il m'interdit de...").*
- *Montre des signes de perte de confiance ou de culpabilité injustifiée.*

Signes physiques ou visibles :

- *Marques ou blessures fréquentes, souvent justifiées par des chutes ou des maladresses.*
- *Habits couvrants même en été (pour dissimuler des marques).*
- *Fatigue chronique, troubles du sommeil, troubles alimentaires.*

Signes indirects :

- *Accès limité au téléphone, besoin de "demander la permission" pour des activités simples...*
- *Contrôle des déplacements, retards systématiques dus au partenaire.*
- *Changement brusque dans l'apparence ou le comportement.*

Si vous suspectez une situation de violence, **ne détournes pas le regard**. Votre écoute peut être une première étape vers la sortie.

Ce qu'il faut faire

Créer un climat de confiance.

→ Proposez un moment d'échange calme, à l'abri du regard du partenaire.

Écouter sans juger.

→ Ne posez pas de questions intrusives. Ne critiquez pas le partenaire directement.

→ Dites : « Tu n'es pas seule », « Ce n'est pas de ta faute », « Tu as le droit d'être en sécurité. »

Respecter le rythme de la victime.

→ Elle peut ne pas être prête à agir immédiatement. L'important est qu'elle sache qu'elle peut compter sur vous.

Informez sur les ressources disponibles.

→ Donnez des coordonnées d'associations locales, du 3919, ou proposez de l'accompagner à un rendez-vous (Retrouvez les coordonnées page 15)

Encourager à consulter un-e professionnel-le.

→ Psychologues, médecins, assistantes sociales, CIDFF, avocats spécialisés...

En cas d'urgence, alerter sans attendre.

→ Si vous êtes témoin direct de violences, appelez le 17 ou faites le 114 par SMS (pour les personnes qui ne peuvent pas parler). La victime n'a peut-être pas les moyens de le faire elle-même.

Par les colleuses d'Ajaccio, session du 7 avril 2025.



MON SILENCE N'ÉTAIT PAS UN OUI

Par les colleuses d'Ajaccio.

⚠ Ce qu'il ne faut PAS faire

1. Lui dire de "simplement partir" :

Cela semble logique vu de l'extérieur, mais partir est souvent la période la plus dangereuse pour une femme victime de violences.

- La majorité des féminicides ont lieu **au moment de la séparation** ou juste après. L'agresseur peut percevoir cette décision comme une perte de contrôle et devenir encore plus violent.
- Elle peut **dépendre économiquement** de lui (pas de travail, pas de logement, enfants à charge...).
- Elle peut avoir été **psychologiquement brisée** : manipulation, peur, culpabilité, faible estime d'elle-même.
- Elle peut craindre des **représailles**, des **menaces sur les enfants** ou sur ses proches.
- Elle peut aimer encore son agresseur ou se retrouver dans le cycle de violence (voire page 5)

→ **Ce qu'il faut dire à la place** : « Je comprends que ce soit compliqué. Je suis là pour toi, peu importe la décision que tu prends. Et si un jour tu veux partir, on pourra réfléchir ensemble à un plan sécurisé. »

2. Prendre des décisions à sa place ou contacter l'agresseur :

Même si l'on veut "aider", décider à sa place, c'est reproduire une forme de contrôle similaire à celle de l'agresseur.

- Elle a besoin de **reprendre le pouvoir** sur sa propre vie, pas qu'on agisse à sa place.
- Contacter l'agresseur, même pour "lui dire ses quatre vérités", peut : mettre la victime en danger immédiat (l'agresseur saura qu'elle a parlé); entraîner une **escalade de violence**; ruiner la relation de confiance avec la victime.

→ **Ce qu'il faut faire à la place** : Proposer du soutien, orienter vers des professionnels, mais toujours en laissant le choix à la personne concernée.

3. Minimiser les faits :

« Ce n'est pas si grave », « Il était sûrement énervé », « Tu exagères », « Il t'aime à sa manière »

Minimiser, c'est **douter de sa parole**. C'est renforcer le silence, la honte, et la culpabilité.

- La plupart des victimes ont **déjà intégré la violence** comme "normale" à cause du harcèlement, de l'isolement ou du conditionnement subi.
- Leur dire que ce n'est "pas si grave" peut les convaincre de **ne pas en parler davantage**, voire de se taire définitivement.
- Cela revient à **valider ou excuser la violence**, volontairement ou non.

→ **Ce qu'il faut dire à la place** : « Ce que tu vis est grave. Tu mérites d'être respectée, écoutée et en sécurité. »

4. Diffuser son témoignage sans son accord, même pour "l'aider" :

Même avec de bonnes intentions, partager ce qu'elle a confié viole sa confiance.

- Elle risque des **représailles** si l'agresseur apprend qu'elle a parlé.
- Elle peut se sentir trahie, **perdre toute confiance en l'aide extérieure**, voire revenir vers l'agresseur.
- Elle a peut-être besoin de **gérer le timing, le cadre et les mots** de sa parole. C'est une partie essentielle de son processus de reprise de pouvoir.

→ **Ce qu'il faut faire à la place** : Toujours demander son accord avant de parler en son nom, même à des professionnels ou des proches bienveillants. Et si on agit sans elle (par exemple en cas d'urgence ou de danger immédiat), lui expliquer ensuite pourquoi et comment, avec respect.

Par les colleuses d'Ajaccio, session du 7 avril 2025.



L'ÉCOUTE ACTIVE

L'écoute active est une méthode de communication visant à favoriser les échanges. Elle repose sur 4 piliers fondamentaux : **écouter sans interrompre, questionner régulièrement, reformuler, confirmer ce que vous avez compris.**

Cette approche exige de se mettre à la place de l'autre tout en préservant la **juste distance**, elle encourage une relation basée sur la **compréhension** mutuelle et le **respect**.

L'écoute active, c'est bien plus qu'écouter avec ses oreilles : c'est être totalement présent·e, disponible, et **sans jugement** pour la personne qui parle. Cela permet à la victime de se sentir crue, respectée, soutenue, ce qui est fondamental dans un contexte de violence.

Pourquoi l'écoute active est-elle cruciale dans ce contexte ?

Les femmes victimes de violences :

- Ont souvent été **dévalorisées, humiliées ou ignorées.**
- Peuvent craindre de **ne pas être crues** ou d'être jugées.
- Ont besoin d'un **espace sûr** pour parler, à leur rythme.

Une mauvaise écoute peut renforcer le silence et l'isolement, tandis qu'une bonne écoute peut être la première étape vers la reconstruction et la sortie des violences.

Appliquer les principes fondamentaux de l'écoute active

1. Laisser parler, sans interrompre :

- Ne pas couper la parole, même si le silence est long.
- Ne pas chercher à "trouver une solution" tout de suite : l'important, c'est d'abord d'entendre.

2. Montrer une attention totale :

- Regarder la personne, hocher la tête, adopter une posture ouverte.
- Se rendre disponible mentalement : pas de téléphone, pas de multitâche.

3. Valider ce qu'elle ressent :

« Ce que tu dis est grave. » ; « Tu as le droit de ressentir ça. » ...

- Ne jamais minimiser, banaliser ou remettre en question.
- Accueillir les émotions même si elles sont fortes (peur, colère, honte...).

4. Reformuler avec ses mots à elle :

« Si je comprends bien, tu dis qu'il te surveille et que tu te sens en danger ? »

- Cela montre que vous écoutez vraiment, sans interpréter ni déformer.
- Cela permet aussi à la personne de se sentir comprise, parfois mieux qu'elle ne se comprend elle-même à ce moment-là.

5. Ne pas juger, ne pas conseiller trop vite :

À éviter : « Tu devrais faire ci », « Tu dois partir », « Moi à ta place... » ...

- Elle a souvent été contrôlée : le rôle de l'écoute active est de lui rendre son pouvoir de décision.
- Lui proposer des pistes si elle le souhaite, mais sans imposer.

6. Respecter le rythme et les silences :

- Certaines victimes mettent du temps à parler ou à nommer ce qu'elles vivent.
- Ne pas forcer la confiance. Laisser venir ce qui vient, sans pression.

Ce que l'écoute active permet :

Dans le contexte des violences faites aux femmes, l'écoute active n'est pas seulement une posture bienveillante : elle devient un acte de **réparation**, de **reconstruction** et **d'émancipation**. Elle peut transformer un moment d'échange en levier de sécurité et de résilience.

Réparer une part de la violence psychologique qu'elle a subie :

Les violences ne laissent pas que des bleus sur le corps : elles brisent l'image de soi, éteignent la voix intérieure, sapent l'estime. L'écoute active, c'est :

- **Lui rendre sa parole**, celle qu'on a niée, moquée ou confisquée.
- **Valider ses émotions** : lui faire comprendre qu'elle n'est ni folle, ni faible.

→ Exemples de phrases à utiliser :

« Ce que tu ressens est totalement légitime. », « Ce n'est pas toi le problème. », « Tu n'as rien fait pour mériter ça. », « Tu as le droit d'en parler. Tu as le droit d'être écoutée. » ...

Lui faire sentir qu'elle n'est pas seule

L'isolement est une arme majeure des agresseurs. Ils coupent les victimes de leur entourage, les font douter de leur propre valeur, et les convainquent qu'elles n'ont « personne ». L'écoute active est un antidote à cet isolement :

- Elle restaure **un lien humain**, sans condition.
- Elle montre que quelqu'un **reste présent**, même dans le chaos.
- Elle offre une **présence rassurante et stable**, dans un monde instable.

→ Exemples de phrases à utiliser :

« Tu n'as pas à traverser ça seule. », « Même si tu n'es pas prête à agir maintenant, je suis à tes côtés. », « Tu peux m'appeler, m'écrire ou me parler quand tu veux. » ...

Ouvrir la voie vers l'action, quand elle sera prête

L'écoute active **ne pousse pas à l'action**, elle **crée les conditions** pour que la personne puisse, à son rythme, **se sentir capable d'agir**. Elle prépare un terrain fertile pour :

- La prise de conscience,
- Le recueil d'informations fiables,
- L'appel à une association ou à une professionnelle,
- L'élaboration d'un plan de départ sécurisé.

→ Exemples de phrases à utiliser :

« Si un jour tu veux en parler à une association, je peux t'y accompagner. », « Il existe des endroits sûrs où tu peux être accueillie si tu veux. », « Tu es libre de décider quand et comment tu veux avancer. », « C'est toi qui sais ce qui est bon pour toi. Je peux juste t'aider si tu en ressens le besoin. »

A retenir :

On ne sauve pas une victime : on l'écoute, on l'aide à se relever.

C'est en retrouvant le droit de décider, le droit d'être entendue, et le droit d'exister pleinement qu'elle pourra reconstruire sa sécurité, sa dignité et sa liberté.

Par les colleuses d'Ajaccio, session du 7 avril 2025.



LES COORDONNÉES

Les numéros nationaux

3919 : Il s'agit d'une ligne d'écoute nationale destinée à toute personne se posant des questions sur des situations de violences 24h/24 et 7j/7.

Il ne s'agit PAS d'un numéro d'urgence. L'appel est gratuit, anonyme et confidentiel, les entretiens sont uniques, sans suivi. Lors de l'échange, l'écoutante accueille votre récit selon trois piliers : écouter, informer, orienter.

17 : Il s'agit d'un **numéro d'urgence**. Il permet de prendre contact avec les forces de l'ordre si vous êtes témoin ou victime d'un danger immédiat.

115 : Il s'agit d'un **numéro d'urgence** à appeler si vous devez quitter votre hébergement à cause de violences familiales. C'est un service qui peut vous aider à trouver un hébergement d'urgence pour la nuit, dans un centre où il reste une place si vous n'avez aucune autre solution. Il s'agit d'un numéro gratuit, ouvert 24h/24 et 7j/7.

Les associations locales

CASA DONNA : De préférence 06.11.85.42.04 / sinon le 04.95.26.56.25

Il s'agit d'un **accueil de jour** à destination des femmes victimes de violence qui se situe sur Ajaccio, en Corse. *L'adresse exacte n'est pas communiquée pour des raisons de sécurité.*

Cet accueil porté par l'association la FALEP est un lieu **d'écoute, d'information et d'orientation** pour les femmes et leurs enfants souhaitant trouver un accompagnement dans un espace sûr et bienveillant.

Le service et l'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h et de 9h à 13h le mercredi, le matin en accès libre et l'après-midi sur rendez-vous. Il ne s'agit PAS d'un numéro d'urgence, si vous êtes en danger immédiat, composez directement le 17.

Ce service est **gratuit, anonyme et confidentiel**.

Le lieu d'accueil se veut chaleureux et convivial pour favoriser les rencontres, les échanges entre femmes et avec des professionnels dans un espace sain. L'association propose un accompagnement moral, juridique mais également physique.

En cas de demande présentant **un caractère d'urgence**, Casa donna peut saisir l'astreinte du CHRS à tout moment pour une immédiateté de mise à l'abri en hébergement d'urgence.

ASSOCIATION SAVANNAH : 06.10.35.83.68

L'association propose un **accueil téléphonique** à toutes les femmes dans le besoin ou en recherche d'informations.

Il ne s'agit PAS d'un numéro d'urgence, si vous êtes en danger immédiat, composez directement le 17.

Sa démarche vise à contribuer à une **prise de conscience collective** afin de prévenir les violences faites aux femmes, ainsi qu'à apporter un soutien moral aux victimes et familles de victimes.

Elle propose un accompagnement moral, parfois physique en proposant d'accompagner les victimes dans leur dépôt de plainte. L'association dispose du contact de plusieurs **avocats spécialisés** dans les violences faites aux femmes.

L'association Savannah ne dispose pas de locaux, elle joue un rôle **d'écoute**, mais également **d'orientation** en cas de besoin vers des organismes plus adaptés en fonction de chaque situation.

Elle est cependant très active dans la **prévention** auprès des jeunes, et propose des interventions dans les écoles de la maternelle au lycée afin de sensibiliser un maximum la jeunesse en amont.

DONNE E SURELLE : 06.44.25.09.32

L'association propose un **accueil téléphonique** gratuit, préservant la confidentialité et l'anonymat des appelantes, 24h/24 et 7j/7.

Il ne s'agit PAS d'un numéro d'urgence, si vous êtes en danger immédiat, composez directement le 17.

La force de cette association repose sur sa **réactivité** et son **réseau de partenaires** qui permet une orientation simplifiée vers des professionnels et/ou des organismes compétents.

Il est possible de contacter l'association peu importe votre situation, vous pouvez être orienté peu importe le type de violence subit.

Il est possible de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir de rendez-vous physique et pouvoir échanger sur sa situation. Les rencontres se font soit durant les **permanences à la Mairie d'Ajaccio**, ou bien dans des lieux plus intimes et discret, par exemple des **cafés**.

DONNE DI CORSICA : 09.50.07.56.71

Il s'agit d'une association de **bénévoles**, venant en aide aux femmes victimes de **tous types de violence**, qu'elles soient physiques, verbales, sexuelles, psychologiques, administratives, économiques ou intrafamiliales.

Il ne s'agit PAS d'un numéro d'urgence, si vous êtes en danger immédiat, composez directement le 17.

Le numéro est gratuit, il s'agit d'une hot line ouverte de **9h à 00h**, 7j/7. Les appels sont **confidentiels** et **anonymes** (à la demande de l'appelante). L'objectif est avant tout la libération de la parole, aucun nom ne vous sera demandé si vous ne souhaitez rien divulguer.

Les informations récoltées durant les appels sont consignées et remis uniquement à **la justice** (avocat/gendarmerie) sur demande de l'appelante.

L'association compte parmi ses membres **4 avocates** (2 sur Ajaccio, 2 sur Bastia), et peut faciliter la mise en relation avec des professionnels tels qu'une unité médico-légale, ou encore les service de la gendarmerie (notamment en Haute-Corse). Il est également possible de compter sur cette association pour un **accompagnement physique** lors d'un dépôt de plainte par exemple.

L'association réalise également de nombreuses actions tel que des récoltes de **vêtements** pour subvenir aux besoins d'urgences, et peut vous aider en participant aux **courses de première nécessité** si vous avez dû quitter votre domicile dans l'urgence.

CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) :
04.95.23.01.85 pour la Corse du Sud, 04.95.33.43.25 pour la Haute-Corse.

Le CIDFF appartient un réseau national, il s'agit d'un organisme agréé par l'Etat qui a une **mission d'intérêt générale** : à savoir la promotion de l'égalité sur le territoire et plus précisément la lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants.

L'association accueille les bénéficiaires, les informent sur leurs droits et offrent un **accompagnement global** dans leurs démarches policières, judiciaires, médicales, sociales et professionnelles grâce à une équipes de professionnels : juristes, conseillères en insertion professionnelle, psychologues, etc...

Il ne s'agit PAS d'un numéro d'urgence, si vous êtes en danger immédiat, composez directement le 17.

L'accompagnement s'adapte en fonction de la situation de l'appelante, le CIDFF dispose d'un réseau de partenaire qui permet de faciliter la mise en relation avec des organismes compétents.

Le CIDFF de Corse du Sud reçoit à Ajaccio, Immeuble Le Ciste, Les Hauts de Bodiccione, sur rendez-vous. Vous retrouverez également des **permanences** sur Sartène, Vico, Peri, Levie, Bonifacio et Porto-Vecchio.

Numéro vert régional SOS Femmes victimes de violences : 0 800 400 235

Il s'agit d'un numéro d'écoute géré par le CIDFF de Haute-Corse, accessible aussi bien aux victimes dans le besoin qu'aux témoins à la recherche d'informations.

Les appels ainsi que l'accueil sont **anonymes, gratuits et confidentiels**.

Un accueil de jour est assuré par le CIDFF de Haute-Corse. Il s'agit d'un espace de **repos**, où chacune peut se présenter pour prendre un temps pour elle, discuter, partager un repas, participer à des ateliers... Vous pouvez être reçu au *9 Rue Jean Pierre Gaffory, 20600 Bastia*, du lundi au vendredi de 9H à 18h.

Il ne s'agit PAS d'un numéro d'urgence, si vous êtes en danger immédiat, composez directement le 17.

Le CIDFF de Haute Corse peut également faciliter la mise en relation avec des structures d'aide à l'hébergement.

CORSAVEM : 04.95.10.27.06 *pour Ajaccio*, 04.95.34.04.85 *pour Bastia*.

Il s'agit d'une association d'aide aux victimes composée de **professionnels**, qui propose une aide juridique et psychologique aux personnes victimes de violences, quelle que soit la nature de celle-ci.

Il ne s'agit PAS d'un numéro d'urgence, si vous êtes en danger immédiat, composez directement le 17.

L'aide juridique consiste à informer les victimes sur leurs droits, leur expliquer les procédures, les aider dans leurs démarches, les orienter vers d'autres professionnels (avocats, services médicaux et sociaux, assureurs, juridictions...) en fonction de leur situation.

Une **prise en charge psychologique gratuite** peut être dispensée par des psychologues cliniciennes. Les coordonnées de la CORSAVEM sont indiquées sur tous les récépissés de dépôt de plainte, il vous est donc possible de les contacter en aval de votre dépôt de plainte.

La CORSAVEM travaille étroitement avec l'ordre des avocats près les tribunaux judiciaires de Bastia et Ajaccio. Tous leurs services sont **confidentiels et gratuits**.

Des **permanences** sont tenues sur l'ensemble du territoire : Bastia, Ajaccio, Bureaux d'aide aux victimes des tribunaux judiciaires de Bastia et Ajaccio, Calvi, Île-Rousse, Ghisonaccia, Moriani, Luri, Ponte-Leccia, Corte, Propriano, Sartène, Porto-Vecchio, commissariats de police de Bastia et Ajaccio, Unité Médico-judiciaire de Bastia et Ajaccio.